



Syndicat Intercommunal
pour la Protection du Massif de l'Estérel



RAPPORT SIPME 2016

13/02/2017

*Bilan des activités réalisées dans le cadre de la Charte Forestière de
Territoire Grand Estérel & bilan des actions DFCI*

INTRODUCTION	2
Objet du document	2
Faits saillants de la CFTGE	2
Faits saillants de la DFCI	2
Perspectives 2017	2
ACTIONS DE LA CFTGE EN 2016	3
INTRODUCTION	3
ORIENTATION A : GERER LES EFFETS DE LA MUTATION DU TERRITOIRE ET PREVENIR LES RISQUES NATURELS	4
Action A5 : Maintenir une présence agricole dans des zones à enjeux majeurs pour la défense contre les feux de forêt ou la sauvegarde de l'environnement	4
ORIENTATION B : AMELIORER ET RENFORCER L'IDENTITE DU TERRITOIRE	6
Action B1E : Suppression des équipements obsolètes. Nettoyage du sommet du Mont Vinaigre	6
ORIENTATION C : PARTAGER L'ESPACE FORESTIER DU GRAND ESTEREL	7
Action C1 : Réaliser une étude de fréquentation à l'échelle du massif de l'Estérel	7
Action complémentaire à la réalisation de l'étude de fréquentation : Réouverture d'un accès au massif de l'Estérel (Colle Douce)	12
Action nouvelle : Participation à un groupe de travail d'itinéraires de sports de nature en vue de préparer le Schéma d'accueil	14
Action nouvelle : Organisation de chantiers de bénévoles avec des associations locales	14
Action C4 : Communiquer sur les activités pratiquées en forêt et sensibiliser, éduquer à la fragilité du massif.	18
ORIENTATION D : METTRE EN PLACE UNE GESTION CONCERTEE DU TERRITOIRE	19
Action D1 : Animer la CFTGE	19
Action D1B : Elaboration d'un projet d'Opération Grand Site (OGS)	20
Action D2 : Mise en place d'un point d'accueil et d'information au sein du massif de l'Estérel (Maison forestière du Malpey)	22
Action D3A : Ingénierie financière pour la mise en œuvre des actions de la CFTGE	25
ACTION DFCI DU SIPME	27
BILAN DES INVESTISSEMENTS 2016	28
ORGANIGRAMME ET CONTACT	30
ANNEXES	

Introduction

Objet du document

Signée en janvier 2015, la Charte Forestière de Territoire Grand Estérel (CFTGE) a connu une phase de démarrage en 2015 avec la réalisation de plusieurs actions starters et la création d'un poste d'ingénieur de la fonction publique territoriale en novembre. La mise en œuvre du plan d'actions de la CFTGE a donc pleinement débuté en 2016.

Ce document dresse le bilan des principales actions de la CFTGE réalisées en 2016, tout en les mettant en perspectives avec des actions à venir en 2017. Le rapport présente également les investissements du SIPME dans l'Estérel en matière de prévention des incendies de forêt.

Faits saillants de la CFTGE

- Lancement et suivi d'une étude de fréquentation de 18 mois dans le massif de l'Estérel.
- Elaboration du projet d'Opération Grand Site pour l'Estérel : rédaction de la Note Argumentaire et dialogue avec les services de l'Etat.
- Obtention de l'appui financier de la Région PACA pour les projets de la CFTGE : Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) Pays de Fayence – CAVEM 2017-2019.
- Organisation de la concertation multipartenariale pour la mise en œuvre des projets de la CFTGE.
- Elimination d'un point noir paysager du massif : nettoyage du sommet du Mont Vinaigre.
- Réhabilitation de routes forestières pour permettre la réouverture des accès aux parkings du secteur de Colle Douce, une des portes d'entrée du massif.

Faits saillants de la DFCI

- Animation du PIDAF et réalisation de travaux DFCI (Maîtrise d'œuvre ONF).
- Révision du PIDAF en cours.

Perspectives 2017

- Présentation du projet d'Opération Grand Site (OGS) au Ministère de l'environnement.
- Adhésion de la commune de Théoule-sur-Mer au SIPME.
- Réalisation d'études d'avant-projet pour la réhabilitation de la Maison Forestière du Malpey en centre d'accueil du public et d'interprétation environnementale.
- Réalisation d'une étude paysagère à l'échelle de l'ensemble du massif de l'Estérel.
- Finalisation de l'étude de fréquentation de l'Estérel.
- Validation et adoption du nouveau PIDAF.
- Accompagnement du projet associatif « Terroir d'Estérel » et accueil d'une stagiaire ingénieure agronome.
- Réalisation de chantiers bénévoles dans l'Estérel (Mont Vinaigre / Malpey et Cap-Roux / Gratadis).

Actions de la CFTGE en 2016

INTRODUCTION

Situé entre les Alpes et la Méditerranée, le massif de l'Estérel dispose d'une identité propre qui transcende la limite départementale Var / Alpes-Maritimes. Le massif forestier fait l'objet d'enjeux diversifiés qui ont justifié l'élaboration d'un outil spécifique, la Charte Forestière de Territoire, destinée à mieux intégrer les multiples fonctions de la forêt dans le cadre d'une gestion concertée à l'échelle du massif.

Depuis 2010, le SIPME et son Président Nello Broglio, Maire des Adrets-de-l'Estérel, portent le projet d'une Charte Forestière de Territoire Grand Estérel (CFTGE), qui a finalement été signée en janvier 2015. Le territoire concerné par la Charte (33 188 hectares), comprend les communes des Adrets-de-l'Estérel, Bagnols-en-Forêt, Fréjus, Mandelieu-la-Napoule, Puget-sur-Argens, Saint-Raphaël et Théoule-sur-Mer. La Charte a été signée par l'ensemble de ces communes, mais aussi par les Départements des Alpes-Maritimes et du Var, la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et l'Office National des Forêts.

Le SIPME a souhaité que le processus d'élaboration de la CFTGE soit l'occasion pour tous les acteurs du territoire de se réunir et d'échanger, afin de définir ensemble un projet commun et partagé pour le Grand Estérel.

Le diagnostic qui a ainsi été réalisé a permis de faire émerger divers enjeux et orientations stratégiques qui se sont traduits par la définition d'un projet de territoire. Le plan d'actions sur 10 ans qui en découle (voir annexe n°1) se structure autour de quatre grandes orientations :

- A. Gérer les effets de la mutation du territoire et prévenir les risques naturels ;
- B. Améliorer et renforcer l'identité du territoire Grand Estérel ;
- C. Partager l'espace forestier du Grand Estérel ;
- D. Mettre en place une gestion concertée du territoire Grand Estérel.

Les actions réalisées en 2016 dans le cadre de la CFTGE sont donc déclinées ici par Orientation.

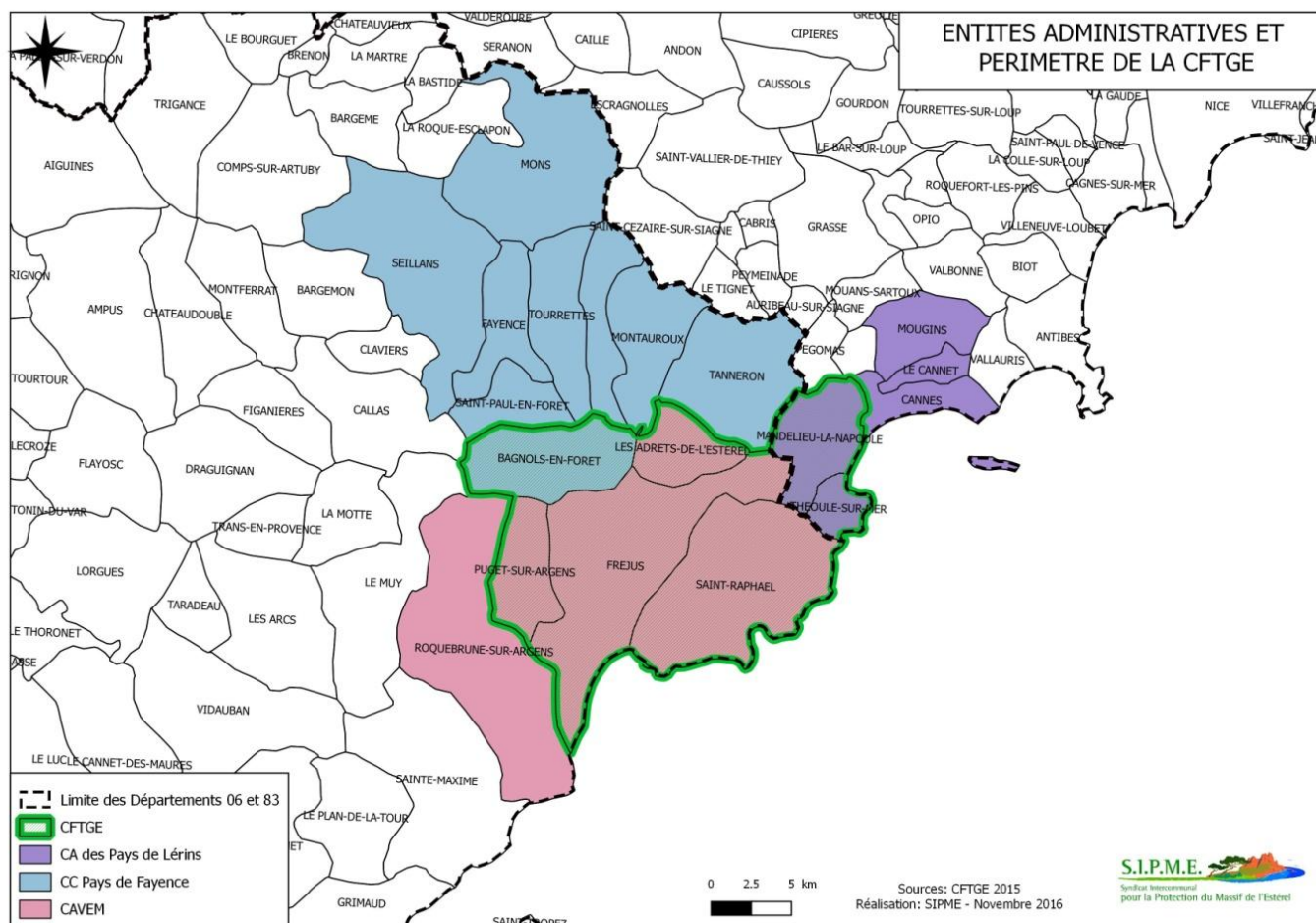
Qu'est-ce qu'une Charte Forestière de Territoire ?

La CFT, instaurée par la loi d'orientation forestière de juillet 2001 est un outil de nature contractuelle, mis en œuvre à l'initiative des acteurs locaux et, en premier lieu, des élus.

ELLE CONSISTE à analyser la place de la forêt et de la filière bois au sein d'un territoire, afin de bâtir un projet partagé, faisant de la forêt un levier de développement local. ELLE REPOSE sur une démarche de concertation entre les acteurs concernés par la forêt et la filière bois du territoire, offreurs et demandeurs de biens et de services rendus par la forêt. ELLE SE CONCRÉTISE avec la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuel.

Dates clés de l'élaboration de la CFTGE

- 2010/2011 : Phase de préfiguration de la CFTGE
- 2012-2014 : Elaboration de la CFTGE, démarche concertée. Etude réalisée par l'Office National des Forêts (ONF) et le Centre Régional de la propriété forestière (CRPF).
- Janvier 2015 : Signature de la CFTGE
- 2012 - 2015 : Réalisation d'actions starter
- 2016 - : embauche d'un animateur et mise en œuvre du plan d'actions de la CFTGE.



ORIENTATION A : GERER LES EFFETS DE LA MUTATION DU TERRITOIRE ET PREVENIR LES RISQUES NATURELS

ACTION A5 : MAINTENIR UNE PRESENCE AGRICOLE DANS DES ZONES A ENJEUX MAJEURS POUR LA DEFENSE CONTRE LES FEUX DE FORET OU LA SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT

Appui au projet de l'association locale « Terroir d'Estérel »

Le projet « Terroir d'Estérel » vise à développer une activité liée à la valorisation des espèces végétales de l'Estérel, dans le but de créer des produits naturels et locaux, valorisant les usages anciens de plantes locales, renforçant l'identité du massif de l'Estérel et permettant une valorisation des coupures d'interface créées à des fins de prévention des incendies de forêt.

Le SIPME appuie le projet car il relève de plusieurs orientations de la CFTGE :

- Orientation A :
 - DFCI : étude d'une alternative d'entretien des coupures de combustibles. Possible réduction des coûts de débroussaillage pour la puissance publique (prise en charge par l'acteur cultivant l'espace moyennant une compensation financière de type mesure agri-environnementale). Mise en valeur des interfaces et zones attenantes aux chemins DFCI afin de limiter certains effets négatifs des débroussailllements mécaniques récurrents.
 - Action A5 : maintien d'une présence agricole dans des zones à enjeux majeurs en matière de DFCI ou de sauvegarde de l'environnement → maintien d'espaces ouverts.
 - Action A6 : Renforcer l'activité apicole sur le massif : maintien d'une ressource mellifère de qualité.
- Orientation B: Améliorer et renforcer l'identité du territoire Grand Estérel.
 - Action B1 : améliorer l'intégration paysagère des équipements du massif (dont font partie les pistes DFCI).
 - B1B : définition de prescriptions pour l'entretien des voies, notamment DFCI.
- Orientation D : mettre en place une gestion concertée sur le territoire.
 - Action D1B : lancement d'une Opération Grand Site, outil centré sur le maintien de la qualité paysagère des sites.

L'axe de travail de l'association Terroir d'Estérel, créée au premier trimestre 2016 à Fréjus, est de développer une activité liée à la valorisation des espèces végétales de l'Estérel dans le but de créer des produits de terroir. L'activité se base dans un premier temps sur la cueillette des plantes sauvages, avec une éthique garantissant protection de l'environnement, préservation des ressources floristiques, qualité de la production et respect du consommateur.

L'objectif est de créer des produits 100 % naturels et locaux, valorisant l'identité locale et la spécificité du territoire. Le projet participe en outre à mieux faire connaître le patrimoine naturel local et les usages anciens qui en étaient faits, aujourd'hui en grande partie oubliés (patrimoine immatériel). Ces produits constitueraient une opportunité de développement économique basée sur l'exploitation durable des ressources dans un massif à faible potentiel agricole.

L'enjeu du projet est d'évoluer vers une mise en culture des plantes sauvages au sein des zones débroussaillées au titre de la prévention des incendies de forêt. Cela permettrait de valoriser des espaces, qui aujourd'hui, représentent plus une contrainte qu'une opportunité.

En accord avec les communes membres du SIPME et l'ONF, l'année 2016 est considérée comme une année de test, consacrée aux recherches sur les usages anciens et à la création de produits de terroir commercialisables. Quelques cueillettes sporadiques ont été réalisées en forêt publique afin de réaliser ces tests, avec l'accord de l'ONF. Certains sont d'ores et déjà concluants et prometteurs tant sur la qualité des produits, leur originalité et leur spécificité locale. Beaucoup de ces produits sont totalement uniques, ce qui leur procure une valeur supplémentaire.

Il s'agit à présent de définir le cadrage réglementaire et méthodologique du projet, pour qu'à la phase test de cueillette et d'élaboration de produits de terroir, succède une phase test de dynamisation des peuplements locaux de divers types de plantes, voire de mise en culture. A cette fin, le SIPME va accueillir en 2017 une stagiaire ingénieure agronome.

ORIENTATION B : AMELIORER ET RENFORCER L'IDENTITE DU TERRITOIRE

ACTION B1E : SUPPRESSION DES EQUIPEMENTS OBSOLETES. NETTOYAGE DU SOMMET DU MONT VINAIGRE



A côté du Mont Vinaigre, point culminant du massif de l'Estérel, se trouvait un relais radioélectrique abandonné, qui aurait été installé dans les années 1985-1986 pour le compte de la société Provence Electricité, société disparue depuis. L'ensemble se composait d'une antenne métallique de 30 m de haut, d'un algéco rempli de batteries, d'un cabanon, d'un petit baraquement et d'une ligne électrique. L'ensemble du matériel a été évacué en mars 2016 grâce au financement conjoint du SIPME, de l'ONF et du SIVOM les Adrets-Fréjus.

RTE avait prévu de procéder à la déconstruction de la ligne électrique aérienne 63 000 volts La Bocca-Fréjus en 2016, ce qui impliquait l'intervention d'un hélicoptère super-puma. Les travaux de démontage de 50 pylônes électriques concernaient, sur plus de 12 kilomètres, le site classé Natura 2000 du massif de l'Estérel. Dans ce cadre, RTE a collaboré avec les gestionnaires du site (le SIPME, l'ONF, le SIVOM les Adrets-Fréjus et la cellule Natura 2000 de la CAVEM) pour trouver des solutions de démontage respectueuses de l'environnement.

Cette opération a ainsi fourni au SIPME et à ses partenaires l'opportunité de collaborer avec RTE pour faire évacuer par hélicoptère les éléments les plus volumineux du sommet Mont Vinaigre. Par ailleurs, cela a également été l'occasion de consolider la plateforme du belvédère du Mont Vinaigre en pierres sèches. L'implication de divers partenaires dans l'organisation et le financement de cette opération met en évidence l'intérêt commun de préservation du massif de l'Estérel dans le cadre de la CFTGE.

Travaux	Montant dépensé en 2016	Financier
Etude de diagnostic	1480 € HT	SIPME
Démontage ligne électrique	1960 € HT	SIPME
Hélicoptage	3600 € HT	SIVOM les Adrets-Fréjus
Démontage / préparation. hélicoptage	6500 € HT	ONF
Remise en état du site et réhabilitation du muret du belvédère	6 200 € HT	ONF

LE SIPME EN 2016



Avant

Après



Avant

Après



Cette opération a donné satisfaction aux associations d'utilisateurs (Collectif Estérel pour Tous) qui réclamaient l'élimination de ce point noir paysager et environnemental.

ORIENTATION C : PARTAGER L'ESPACE FORESTIER DU GRAND ESTEREL

ACTION C1 : REALISER UNE ETUDE DE FREQUENTATION A L'ECHELLE DU MASSIF DE L'ESTEREL

L'amélioration de l'accueil du public dans l'Estérel et la conciliation des divers usages du massif forestier est un des axes d'action de la Charte. Dans ce cadre, le SIPME réalise en 2016-2017 une étude de fréquentation dans le massif de l'Estérel et sur son littoral.

Objectifs de l'étude de fréquentation

Il s'agit de mieux connaître les visiteurs, leurs usages, leurs pratiques et leurs attentes. Les visiteurs peuvent être un facteur de risque pour le territoire que l'on cherche à protéger, par leurs comportements ou par leur nombre. Une gestion de la fréquentation insuffisante ou inadaptée peut avoir des conséquences négatives sur l'environnement, les paysages, mais aussi sur la qualité de la visite pour la population. Il importe de connaître la fréquentation de l'Estérel pour adapter au mieux la gestion du territoire. Il ne s'agit pas d'accueillir plus, mais d'accueillir « mieux ».

L'étude de fréquentation permettra ainsi d'argumenter des choix de gestion et d'investissement pour le massif, notamment ceux qui pourront être pris dans le cadre d'un Schéma d'Accueil (présenté à la fin de

LE SIPME EN 2016

cette partie). L'étude à réaliser doit in fine fournir des indicateurs pour permettre aux pouvoirs publics de définir avec précision où porter l'effort financier d'aménagement du massif.

Les objectifs de l'étude à réaliser sont donc les suivants :

- mieux connaître la fréquentation du massif ;
- collecter des données concrètes destinées à l'élaboration d'un Schéma d'Accueil et à la construction d'une Opération Grand Site ;
- élaborer un protocole de collecte des données permettant la mise en place d'un Observatoire de la fréquentation du massif de l'Estérel.

Budget

Investissement SIPME global	Opérations engagées en 2016	Dépensé en 2016
Etude de fréquentation	59 580 euros HT	14 257,50 euros HT
Eco-compteurs et licence du logiciel de suivi et d'analyse des données	50 342 euros HT	0 euros

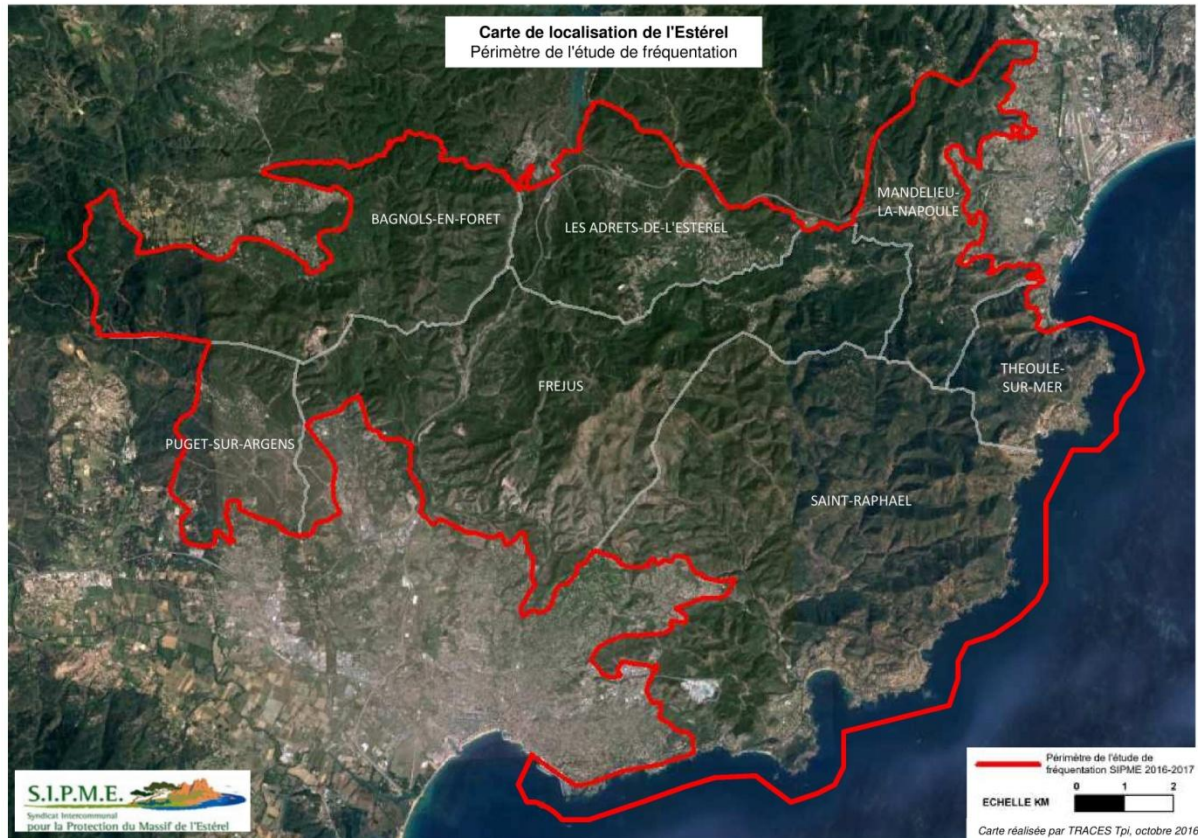
Le financement de l'opération est assuré par l'autofinancement du SIPME mais aussi par les subventions de la Région PACA et du Conseil Départemental du Var.

Cadre de l'étude de fréquentation

- Marché public passé en procédure adaptée, avec publicité au niveau local et national. Bureau d'études sélectionné : TRACES TPI et son sous-traitant Studio 360°. Notification du marché public et démarrage de l'étude le 05/07/2016.
- Durée totale de l'étude : 18 mois. Phasage de l'étude en trois temps : trois mois de travail préparatoire pour l'élaboration des outils d'étude et de la méthodologie / un an de collecte de données quantitatives (enquêtes) et qualitatives (comptages), soit du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017 / trois mois de traitement et restitution des données.
- Périmètre de l'étude : espace naturel forestier et littoral des communes signataires de la CFTGE : Les Adrets-de-l'Estérel, Bagnols-en-Forêt, Fréjus, Mandelieu-la-Napoule, Puget-sur-Argens, Saint-Raphaël, Théoule-sur-Mer.

La prestation demandée comporte trois grands volets :

- Un volet quantitatif portant sur la mesure des flux d'usagers (piétons, vélos, véhicules à moteur, cavaliers) qui pénètrent dans le massif forestier.
- Un volet qualitatif portant sur les profils, les comportements, les perceptions et les attentes des visiteurs questionnés dans le massif.
- Un volet portant sur la définition de protocoles de suivi de l'évolution quantitative de la fréquentation sur le long terme.



Protocole d'étude

Validé lors du Comité de pilotage du 23 septembre 2016, le protocole d'étude repose sur 9 dispositifs complémentaires :

- Réalisation de 1600 enquêtes (objectif de résultat), soit environ 120 demi-journées d'enquêtes administrées en face-à-face auprès des visiteurs du massif de l'Estérel, répartis sur 27 points d'enquêtes différents, avec une moyenne de 10 demi-journées d'enquête par mois.
- 120 demi-journées de comptages des flux (objectif de moyens), répartis sur 24 points de comptage différents, avec une moyenne de 10 demi-journées de comptage par mois.
- Des comptages automatiques permanents (éco-compteurs piétons, vélos ou voitures, selon les cas) répartis sur 17 points de comptage (9 sites SIPME, 2 sites ONF et 6 sites du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes qui met à disposition ses données dans le cadre de l'étude).
- La diffusion de 1500 questionnaires auto-administrés au sein des Offices du Tourisme du territoire et de quelques hébergeurs partenaires (résidences de tourisme et campings).
- Une enquête en ligne auprès des habitants et résidents de proximité.
- Une enquête en ligne destinée aux professionnels du tourisme du territoire.
- Des entretiens avec les responsables des offices de tourisme du territoire.
- Des entretiens avec un panel de professionnels du tourisme offrant des services dans l'Estérel.
- Des entretiens avec des éleveurs / apiculteurs / chasseurs de la zone (réalisation en interne par le SIPME avant fin juin 2017).

Remarque sur l'élaboration du protocole :

Le choix des sites de comptages visuels, des sites de comptages via éco-compteurs et des sites d'enquête ont été déterminés grâce à l'apport des connaissances de terrain de l'ONF et des associations locales, notamment celles du Collectif Estérel pour Tous. Ces acteurs ont également apporté leur concours à l'élaboration des questionnaires « habitants » et « visiteurs ».

Eco-compteurs et Observatoire de la fréquentation

Les éco-compteurs du SIPME et de l'ONF (11 sites équipés) ont été achetés et installés en septembre 2016. La majorité des éco-compteurs est équipée d'un système de transmission des données à distance, ce qui permet un suivi quotidien du dispositif. Les éco-compteurs vont être utilisés durant la durée de l'étude, mais par la suite, ils serviront à alimenter sur le long terme un Observatoire de la Fréquentation de l'Estérel.

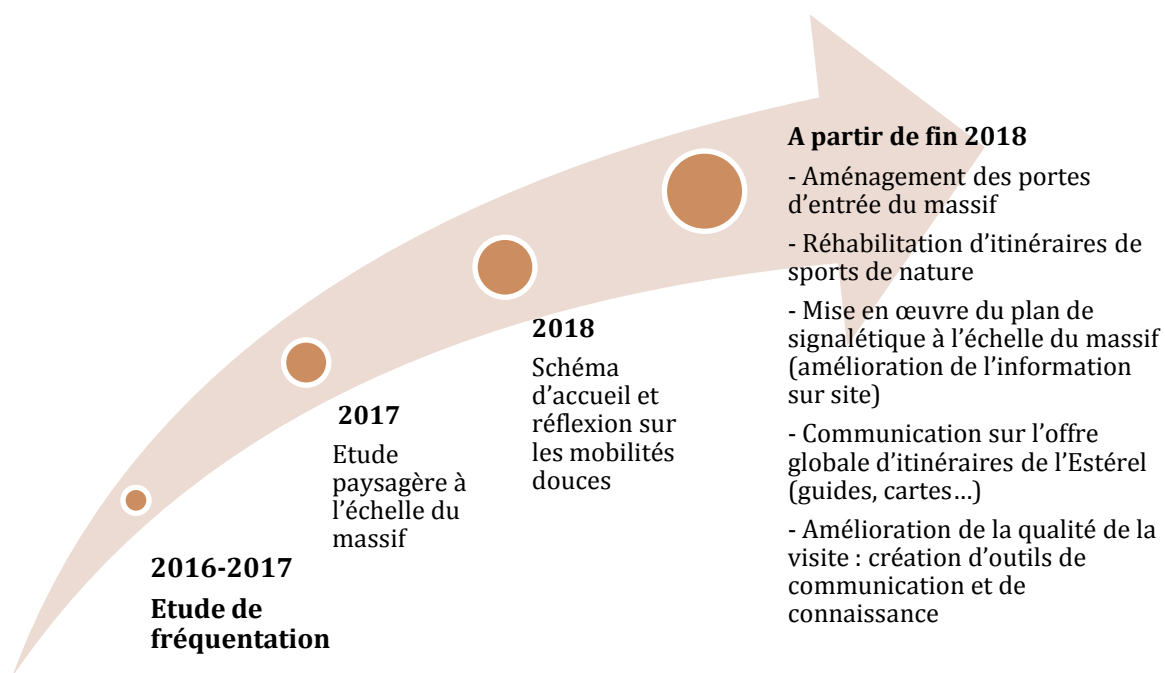
En outre, une convention de partenariat et d'échange de données a été élaborée entre le SIPME et l'ONF, afin de mutualiser les informations liées à la fréquentation. En 2007, l'ONF a en effet engagé l'élaboration d'un Observatoire de la fréquentation en forêt en partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui est l'une des régions les plus attractives en matière de tourisme rural en Europe. L'ambition de cet Observatoire est en premier lieu d'offrir aux élus, aux gestionnaires, aux administrations et aux porteurs de projets des indicateurs pérennes relatifs aux différentes dimensions de la fréquentation (répartition géographique et temporelle, profils, représentation de la forêt, attentes des usagers, etc.). L'Observatoire doit également permettre d'étudier les conséquences de décisions réglementaires et d'aménagements particuliers (arrêté préfectoral ou municipal, aménagements liés à un schéma d'accueil, opérations de communication, etc.).

Avancement de la mission d'étude de fréquentation en 2016 dans l'Estérel

- Réalisation de la phase n°1 « élaboration des outils d'étude et de la méthodologie » : création des questionnaires d'enquête, identification des lieux d'interview en face-à-face / de comptage visuel / d'implantation des éco-compteurs.
- Réalisation de 3 mois de collecte de données quantitatives et qualitatives : 30 jours d'enquête et de comptage entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2016, et relevé manuel des données de certains éco-compteurs.
- Mise en ligne des études « habitant » et professionnels du tourisme sur le site de la CFTGE : <http://www.charte-forestiere-esterel.com/questionnaire.html>
- Organisation de réunions de suivi : 1 réunion de travail avec le SIPME, 1 COTECH (05/07/2016), 1 COPIL (23/09/2016).

L'étude de fréquentation, première étape vers une amélioration de l'aménagement du massif

L'étude de fréquentation est la première étape d'un programme menant à la mise en œuvre d'une politique de gestion de la fréquentation et d'amélioration de l'accueil du public dans l'Estérel (voir ci-dessous).



En juillet 2016, le SIPME a donc lancé la réalisation d'une étude de fréquentation sur le périmètre de la CFTGE. Lorsque cette étude quantitative et qualitative sera finalisée fin 2017, ses résultats seront utilisés pour la conception d'un Schéma d'Accueil, qui permettra de planifier les aménagements à mettre en œuvre dans le massif et sur son littoral pour mettre en valeur le site tout en le préservant. Afin d'aboutir à cet objectif, le SIPME prévoit de passer par les étapes suivantes :

- Etude paysagère à l'échelle du massif de l'Estérel : Cette étude serait réalisée en amont d'autres études d'aménagement du territoire (accueil, circulation, aménagements spécifiques, réhabilitation de bâtiments forestiers, etc.). Elle doit permettre d'inscrire la réflexion des acteurs dans une compréhension de l'histoire géographique et patrimoniale du lieu et d'affiner le regard sur le territoire. Elle doit conduire à un diagnostic territorial et au choix d'orientations stratégiques.
- Schéma d'accueil du public : Il permettra aux gestionnaires d'espaces naturels de mener une réflexion à l'échelle du massif de l'Estérel pour mieux tenir compte des pressions exercées sur celui-ci dans une logique de développement durable, mais aussi de gérer les conflits d'usages inhérents au côtoiement d'acteurs très différents (forestiers, bergers, pratiquants de sports de nature, chasseurs, etc.). Il permettra de mieux structurer les activités à l'échelle du territoire, dans le cadre d'une démarche concertée entre les multiples acteurs du territoire (administrations, collectivités territoriales, usagers du site, professionnels du tourisme, etc.). Ce schéma précisera les priorités d'investissement à l'échelle du massif.

Le Schéma d'accueil visera à :

- Organiser l'espace (zones d'accueil, espaces à préserver, espaces à réserver à des usages spécifiques, etc.) ;
- Structurer l'offre d'accueil :
 - définir les modalités de circulation dans le massif, les modalités de mise en réseau des sites naturels et patrimoniaux, en étudiant les possibilités de développement d'une mobilité douce,
 - définir les portes d'entrée du massif à aménager,
 - définir l'offre en matière d'itinéraires de sports de nature (définition des circuits VTT / vélo / randonnée / trail / équitation / sites d'escalade, etc.),
 - définir les autres composantes de l'offre d'accueil (structures et aménagements d'accueil, modalités de prévention-gestion des déchets dans l'espace naturel forestier et littoral, sites à mettre en valeur, etc.).
 - définir un plan de signalétique global (balisage, panneaux directionnels, panneaux réglementaires, panneaux d'information générale/thématique/cartographique).
- Réalisation d'aménagements de gestion de la fréquentation :
 - Aménagement des portes d'entrée du massif sélectionnées dans le Schéma d'accueil.
 - Mise en œuvre du plan de signalétique.
 - Entretien et valorisation des itinéraires de sport de nature (réhabilitation/entretien de sentiers ; mise en défens des itinéraires/sentiers sauvages de manière à protéger l'espace naturel d'une fréquentation non contrôlée ; réouverture d'itinéraires permettant d'assurer la continuité et la cohérence du réseau à l'échelle du massif forestier ; installation de mobilier (espaces pique-nique, etc.).
- Communication / valorisation de l'offre d'accueil :
 - Edition d'une cartographie de l'ensemble des circuits définis à l'échelle du massif.
 - Edition d'un guide grand public présentant les itinéraires dédiés aux pratiques sportives.
 - Création d'outils de communication et de connaissance pour améliorer la qualité de la visite et sensibiliser le public à la richesse et la fragilité de l'environnement de l'Estérel.

L'ensemble de cette démarche sera participative, réalisée en concertation avec les divers partenaires institutionnels du SIPME et avec les organisations de la société civile.

ACTION COMPLEMENTAIRE A LA REALISATION DE L'ETUDE DE FREQUENTATION : REOUVERTURE D'UN ACCES AU MASSIF DE L'ESTEREL (COLLE DOUCE)

Le 23 juin 2016, l'ONF faisait part au SIPME de sa décision de fermeture à la circulation publique de l'ensemble de la route forestière de la Louve, située en forêt domaniale, à compter du 30 juin 2016. Cette décision était dictée par des considérations de sécurité des usagers, liées à l'état de dégradation importante de la bande de roulement.

Au cours de l'été, grâce à la détermination du SIPME d'œuvrer à conserver une qualité d'accès au massif, une solution a pu être élaborée avec l'ONF pour restaurer l'accès au secteur de Colle Douce et à ses parkings, la CFTGE prévoyant en effet d'améliorer l'accueil du public dans cet espace naturel. En outre, la fermeture de cet important accès au massif aurait considérablement faussé les résultats de l'étude de fréquentation en

LE SIPME EN 2016

cours. Qui plus est, Colle Douce, du fait de son importance, est pressentie pour faire partie des principales portes d'entrée du massif dont l'aménagement sera envisagé dans le futur schéma d'accueil.

Le SIPME a ainsi pris en charge sur fonds propres la rénovation de deux tronçons de route situés à l'extérieur du massif sur les communes de Fréjus et Saint-Raphaël : tronçon « Tour de Mare – Pont de la Bécasse » et tronçon « Oratoire de Guérin – Carrefour de Colle Douce ». L'ONF a pour sa part assuré une rénovation de la partie interne au massif (tronçon Pont de la Bécasse – Colle Douce) pour y permettre un usage piéton et cycliste.

Travaux	Montant dépensé en 2016	Financier
Mise en sécurité de deux tronçons de route, achat et pose de barrières bois et de panneaux réglementaires de circulation	14 200 € HT	SIPME
Réhabilitation du tronçon de route Pont de la Bécasse – Colle Douce	3 693 € HT	ONF



Carrefour de Colle Douce réhabilité

Sur l'ensemble de son tracé, la route forestière de la Louve reste soumise aux restrictions de circulation liées au niveau de risque d'incendie de forêt. Ces travaux ayant été achevés le 13 décembre 2016, l'ONF a pris la décision de rouvrir immédiatement à la circulation publique motorisée les tronçons réhabilités par le SIPME, donnant ainsi satisfaction aux associations d'usagers du Collectif Estérel Pour Tous.

Le tronçon situé entre Colle Douce et le Pont de la Bécasse restera quant à lui limité à un usage de loisir piéton et cycliste. Il est donc mis fin au transit routier de contournement de l'agglomération, auquel cette infrastructure forestière n'était pas adaptée.

ACTION NOUVELLE : PARTICIPATION A UN GROUPE DE TRAVAIL D'ITINERAIRES DE SPORTS DE NATURE EN VUE DE PREPARER LE SCHEMA D'ACCUEIL

En 2016, le SIPME a participé à plusieurs groupes de travail sur les sports de nature (randonnée, trail vélo/VTT) animés par l'agence de développement et de promotion touristique Estérel Côte d'Azur, dont le territoire d'intervention correspond aux 14 communes de la CAVEM et du Pays de Fayence. Cette agence est une émanation des Offices de Tourisme, créée pour mutualiser les moyens et coordonner les actions dans quatre domaines (production d'offres touristiques, promotion du territoire, commercialisation, numérique et communication social media). L'enjeu de cette démarche est de structurer des itinéraires autorisés par les pouvoirs publics dans le massif forestier, mais aussi d'en assurer la promotion via le nouveau site Web d'Estérel Côte d'Azur, dédié à la découverte du territoire par le biais de routes et itinéraires, dont la sortie a eu lieu en 2016.

En 2012, Estérel Côte d'Azur a notamment lancé un groupe de travail VTT sur son territoire d'intervention auquel ont prit part les Offices de Tourisme, les clubs VTT et l'ONF. En vue d'avancer dans la définition d'un projet d'offre VTT dans le massif de l'Estérel, le groupe de travail «vélo & VTT » s'est réuni le 20/11/2015 aux Adrets de l'Estérel et le SIPME y a participé. Suite à cette réunion, une rencontre entre techniciens (communes, SIPME, ONF, représentants de clubs et experts VTT) a été organisée le 15 décembre 2015 par le SIPME et l'ONF, afin d'avancer sur la faisabilité d'un projet dans le massif et identifier un réseau minimum de circuits VTT prioritaires, qui pourraient être validés, balisés et référencés avant la mise en œuvre du Schéma d'accueil (voir Orientation C, Action C1) porté par le SIPME. Suite à cette rencontre, le SIPME et l'ONF ont rédigé un projet qui a été transmis à la DREAL PACA le 16/01/2016. En effet, dans la mesure où les circuits proposés passent dans le site classé de l'Estérel Oriental, le projet requiert l'approbation de l'Inspecteur des Sites Classés de la DREAL.

Ce projet de balisage d'un premier réseau de circuits, qui se serait ensuite intégré dans le Schéma d'accueil, n'a pu aboutir en 2016 mais il a permis d'avancer dans la réflexion sur la structuration d'itinéraires de sports de nature dans l'Estérel. Le diagnostic de définition des itinéraires d'intérêt doit être finalisé en 2017 afin de pouvoir être croisé avec d'autres enjeux présents dans l'Estérel (environnemental, patrimonial, agricole, DFCL, cynégétique, etc.) dans le cadre du Schéma d'accueil prévu en 2018.

ACTION NOUVELLE : ORGANISATION DE CHANTIERS DE BENEVOLES AVEC DES ASSOCIATIONS LOCALES

L'organisation de chantiers bénévoles ne faisait pas partie des actions initialement définies dans le plan d'actions de la CFTGE, cependant, en 2016, le SIPME a jugé pertinent de réaliser une action pilote en la matière, dans la mesure où cette démarche émanait d'une demande d'associations locales et correspondait à la logique de plusieurs axes d'action de la CFTGE.

Les chantiers bénévoles relèvent de l'esprit des axes de la CFTGE suivants :

- Action C2 : réhabiliter des itinéraires dédiés aux pratiques sportives → travaux d'entretien de sentiers au Cap Roux.
- Action C3 : améliorer la compréhension entre les différents acteurs du massif → développement d'une collaboration entre les associations, le SIPME, l'ONF et les gestionnaires de Natura 2000 Estérel.

LE SIPME EN 2016

- Action C4 : Sensibiliser, éduquer à la fragilité du massif → travaux de lutte contre l'érosion, d'entretien de petit patrimoine, de dépressage sylvicole, réalisés aux Cap Roux avec des adultes et des enfants. Information et sensibilisation réalisée par l'ONF et le SIPME.
- Action C5C : Responsabilisation citoyenne → implication de la population locale dans la protection de l'espace naturel de son territoire.

Début 2016, le SIPME a organisé des réunions de concertation avec des associations d'usagers du massif. A l'occasion de ces rencontres, le Collectif Estérel pour Tous a manifesté le souhait de mobiliser des bénévoles pour participer à la protection de l'Estérel. Il a également transmis au SIPME un inventaire de « points noirs » (zones d'érosion, défaut d'entretien de sentiers, nuisance paysagère, etc.) recensés sur l'ensemble du massif en 2015.

Le SIPME a ainsi modifié sa police d'assurance pour être en mesure d'organiser des chantiers de bénévoles, avant de signer des conventions de partenariat avec diverses associations concernant la réalisation de ce type de mission. Le SIPME a également fait l'acquisition de matériel de travail.



Un premier chantier test a eu lieu du 24 mai au 12 juin 2016 au Cap Roux, en forêt domaniale, sur la commune de Saint-Raphaël. Le chantier, auquel ont pris part deux associations locales (le Club Alpin Français de l'Estérel (CAF), et le club des Randonneurs-Est-Varois (REV)), a été co-organisé par l'ONF et le SIPME.

Le chantier « adulte », a fait intervenir en tout 27 personnes, qui se sont relayées au Cap Roux durant 7 journées de travail. Le nombre de volontaires présents sur site simultanément a oscillé entre 3 et 9 personnes. Une dernière journée de travail a été organisée le 12 juin avec des enfants de la section « escalade » du CAF, en présence de leurs parents et de leur professeur d'escalade, à des fins de sensibilisation environnementale. Cette journée de clôture a rassemblé 19 personnes du CAF, dont 9 enfants.

Diverses actions ont été réalisées dans le cadre de cette opération pilote, qui visait notamment à éliminer des « points noirs » identifiés par le Collectif Estérel pour Tous en 2015 :

- Action 1 : Aménagement de trois franchissements de ruisseaux intermittents en vue de limiter les dégâts liés à l'érosion.
- Action 2 : Entretien (nettoyage et peinture) de bornes d'information (plaques de verres sur support en bois lasuré blanc) sur la végétation locale. Ces bornes avaient été créées en 2010 avec le concours d'écoles locales.
- Action 3 : Mise en sécurité de la jonction de sentier entre le circuit jaune ONF et le parking du Cap Roux : création de marches anti-érosion, mises en défens de certaines portions de sentiers anarchiques provoquant des problèmes d'érosion et une dégradation de l'espace naturel, mise en sécurité d'un escalier.

- Action 4 : Entretien de la fontaine faisant face au rocher de Saint-Barthélemy : débroussaillage de l'espace autour de la fontaine et mise en défens d'un éboulement causé par un cheminement illégal de personnes.
- Action 5 : Réhabilitation de sentiers en face du rocher de Saint-Barthélemy.

Un point presse, organisé à l'initiative de l'ONF, a eu lieu le 2 juin 2016 en présence des bénévoles, pour présenter les projets initiés dans le cadre de la CFTGE ainsi que le chantier pilote. Il a donné lieu à la publication d'un article dans le journal Var-Matin du 4 juin.

Maures - Estérel

var-matin
Samedi 4 juin 2016

4

Sentiers réhabilités au Cap

Le syndicat intercommunal pour la protection du massif de l'Estérel et l'ONF organisent des chantiers pour restaurer des pistes et valoriser ce site touristique au panorama extraordinaire



Christophe Pint-Girardot, technicien forestier de l'ONF, a organisé avec le syndicat intercommunal pour la protection du massif de l'Estérel et les bénévoles, des chantiers pour réhabiliter les chemins du Cap Roux. (Photos Philippe Arnassan)

LE SIPME EN 2016

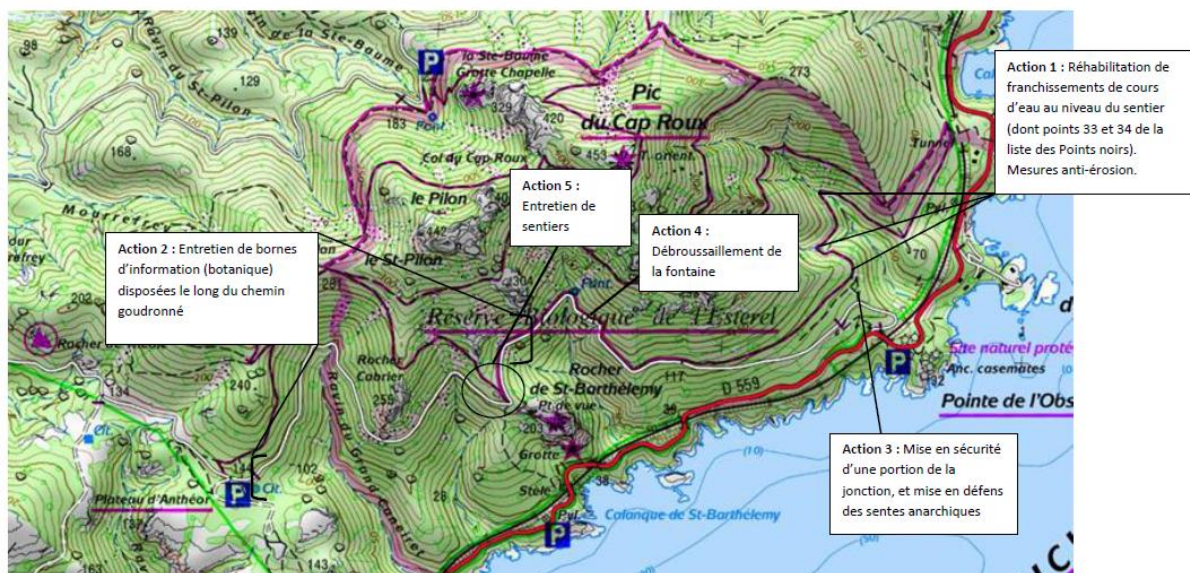


Les bénévoles ont charrié des blocs pour résoudre les problèmes d'érosion des chemins.

Les bornes d'informations ont été nettoyées sur l'itinéraire du Cap Roux. (Photos Ph.A.)

La fontaine Saint-Barthélemy a été remise en état, au grand plaisir des promeneurs.

Les associations parties prenantes à l'opération ont souligné leur satisfaction d'être prises en compte et d'être associées par les pouvoirs publics au travail de protection du massif forestier. Ce premier chantier, organisé dans des délais restreints, a permis de tester le mode opératoire envisagé dans un premier temps et d'identifier certains points d'amélioration possibles, pour de futurs chantiers. Globalement, les associations, le SIPME et l'ONF sont très satisfaits de cette première expérience de collaboration entre associations et institutions publiques.



Carte de localisation des chantiers bénévoles de 2016

LE SIPME EN 2016

	Achat de matériel de travaux	Paiement formateur d'un sentier de réhabilitation	Total
Budget SIPME engagé et dépensé en 2016	1 168,32 euros HT	125 euros HT	1 293,32 euros HT

Le 8 novembre 2016, le SIPME a organisé une réunion avec les associations sportives et environnementales recensées sur le territoire de la CFTGE afin de planifier un nouveau cycle de chantiers bénévoles en 2017. Avec la collaboration de l'ONF et de Natura 2000 Estérel, deux nouveaux chantiers ont été programmés pour réhabiliter des sentiers et lutter contre le mimosa dans l'espace naturel (espèce envahissante problématique pour la biodiversité locale et les risques d'incendie) : Gratadis – Sainte-Beaume – Cap Roux, sur la commune de Saint Raphaël ; et Mont-Vinaigre – Malpey, sur la Commune de Fréjus. Il est prévu que les associations suivantes participent à ces chantiers : Club Alpin Français Estérel, Esterel Club Cycliste Adréchois, Randonneurs Est Varois, L'Estérel Rando, et le Rando Club Raphaëlois.

ACTION C4 : COMMUNIQUER SUR LES ACTIVITES PRATIQUEES EN FORET ET SENSIBILISER, EDUQUER A LA FRAGILITE DU MASSIF.

Remarque : les deux actions ci-dessous n'étaient pas planifiées par le plan d'action de la CFTGE, mais elles s'inscrivent dans les objectifs de l'action C4.

Participation au Forum Planète CAVEM 2016

Les 14 et 15 septembre, au Théâtre intercommunal du Forum de Fréjus, la Communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM) a organisé son 1er forum de l'environnement et du développement durable : « Planète CAVEM ». Il s'est articulé autour de stands d'expositions et d'ateliers interactifs sur les thèmes du climat, de l'eau et de la biodiversité. Le forum a également fait l'objet de trois événements marquants : une conférence des Élus pour présenter les projets en cours sur le territoire ; une conférence « Grand Public » qui a accueilli cinq conférenciers spécialistes du changement climatique ; et la projection du film événement « DEMAIN ». Au cours de ces deux journées, le Forum a accueilli 1400 visiteurs, dont 374 élèves de 17 classes de collèges et lycées du territoire.



Tout au long de cet événement, le SIPME et l'ONF ont co-animé un stand du pôle biodiversité pour expliquer aux visiteurs et aux élèves les enjeux de la gestion du massif de l'Estérel et les actions mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Réorganisation du site internet de la CFTGE

En août 2016, le SIPME a modifié la structure du site internet initialement conçu pour la phase d'élaboration de la CFTGE (<http://www.charte-forestiere-esterel.com/>). Il permet désormais au SIPME de diffuser les informations relatives à la mise en œuvre de la Charte et aux diverses actions du Syndicat. Ce remaniement, qui devra être finalisé en 2017, permet dès à présent la diffusion des enquêtes en ligne de l'étude de fréquentation.

ORIENTATION D : METTRE EN PLACE UNE GESTION CONCERTÉE DU TERRITOIRE

ACTION D1 : ANIMER LA CFTGE

Organisation d'un cycle de concertation

Afin de mettre en œuvre une gestion concertée du territoire, une série de réunions a été organisée avec divers partenaires et acteurs locaux pour préciser et initier les projets de la CFTGE, dont certains ont déjà été détaillés ci-dessus.

Récapitulatif des réunions de concertation organisées en 2016 par le SIPME :

- DREAL PACA et Architecte des Bâtiments de France (14/01/2016) : réflexion sur le projet de réhabilitation de la maison forestière du Malpey.
- ONF (les 14/01 et 21/03/2016) : réflexion sur l'avenir du réseau de maisons forestières de l'Estérel, notamment en ce qui concerne les sites du Malpey et de la Duchesse; co-construction d'une démarche d'implication des associations locales dans la protection du massif. Echanges quotidiens et concertation sur les divers projets de la Charte et les questions de DFCI.
- Natura 2000 Estérel (01/12/2015 puis rencontres régulières): identification des synergies et collaborations possibles, notamment en ce qui concerne l'interface terre-mer (01/07/2016).
- Conseil Départemental des Alpes-Maritimes (01/02/2016) : présentation de la CFTGE et étude des collaborations possibles entre le CD 06 et le SIPME.
- Conseillers municipaux et/ou Maires des communes signataires de la CFTGE, membres et non membres du SIPME (entre avril et septembre 2016) : réflexion sur les divers projets à initier dans le cadre d'un projet d'Opération Grand Site et concertation sur l'évolution à donner au SIPME (élargissement de l'objet social et adhésion de nouvelles communes).
- CAVEM (04/05/2016) : présentation des projets de la CFTGE et du projet d'OGS aux Directeurs Généraux des Services des Communes de la CAVEM.
- Acteurs de l'éducation (20/05/2016) : Education Nationale, services éducation-jeunesse des communes de la CFTGE, associations d'éducation à l'environnement, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) des Îles de Lérins. Réflexion sur l'éducation à l'environnement dans

l'Estérel et plus spécifiquement, réflexion sur le projet d'accueil du public et d'éducation à l'environnement à la maison forestière du Malpey.

- Associations locales (07/04/2016 et 8/11/2016) : associations environnementales, sports de nature, Collectif Estérel pour Tous. Présentation de la démarche de la CFTGE et du projet d'Opération Grand Site, réflexion sur les projets de réhabilitation de la maison forestière du Malpey et de la Duchesse, construction d'une démarche partenariale pour la protection du massif – signature de conventions SIPME-Associations pour la réalisation de chantiers bénévoles, organisation des chantiers bénévoles de 2016 et 2017.
- Offices du Tourisme des communes de la CFTGE et Agence de développement et de promotion du tourisme « Estérel Côte d'Azur » (28/04/2016) : réflexion sur les carences de l'accueil du public dans le massif de l'Estérel, concertation sur les projets de réhabilitation du Malpey et de la Duchesse, définition des modalités de collaboration en matière d'étude de fréquentation.
- Association des Acteurs Varois pour une Petite Pêche Côtière et des Activités Maritimes Durables (APAM) et CAVEM (01/07/2016) : réflexion sur l'implication du SIPME dans la gestion de l'interface terre-mer et signature d'une convention de partenariat SIPME-APAM pour la mise en œuvre de certaines actions financées par le FEAMP 2014-2020 (Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche).

S'ajoutent à cela les diverses rencontres auxquelles le SIPME a participé sans pour autant en être à l'initiative.

Préparation de l'adhésion au SIPME de la commune de Théoule-sur-Mer

Plusieurs rencontres ont eu lieu en 2016 pour discuter d'une possible adhésion des communes de Théoule-sur-Mer et Mandelieu-la-Napoule au SIPME, en vue de participer activement à la mise en œuvre de la CFGTE dont ces communes sont signataires, mais aussi de s'inscrire dans le projet d'OGS Estérel. La commune de Théoule en ayant manifesté l'intérêt, elle devrait réaliser les procédures d'adhésion au Syndicat en 2017.

Consultation sur le nouveau projet de SCOT de la CAVEM

Dans le cadre de la révision du SCOT de la CAVEM, le SIPME a fourni avis et remarques afin que certains enjeux de la CFTGE et du projet d'OGS soient pris en compte, notamment en ce qui concerne les questions paysagères.

ACTION D1B : ELABORATION D'UN PROJET D'OPERATION GRAND SITE (OGS)

Dans le cadre de la CFTGE, le lancement d'une Opération Grand Site a été envisagé pour faire face aux difficultés de gestion et d'entretien de l'Estérel, site emblématique de la région, très touristique et fréquenté. En outre, le nouveau projet de SCOT de la CAVEM (en phase de finalisation) fait de la qualité territoriale le 1^{er} facteur de l'attractivité d'un territoire qui couvre une importante partie du périmètre envisagé pour le projet d'OGS. Avec l'OGS, et en complément de la CFTGE, l'Estérel a donc l'opportunité de se doter d'un outil permettant de répondre aux défis de la gestion de la fréquentation, de la mise en valeur des espaces naturels et de la préservation des paysages.

Définition de l'OGS

Une OGS est une démarche proposée par l'Etat aux collectivités territoriales, pour répondre aux difficultés que posent l'accueil des visiteurs et l'entretien des sites classés de grande notoriété, soumis à une forte fréquentation.

Objectifs d'une OGS

- Restaurer et protéger activement la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site.
- Améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnements, circuits, information, animations) dans le respect du site.
- Favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants.



Au terme de la démarche d'OGS, après plusieurs années, une fois le programme d'actions mis en œuvre, l'objectif est d'être labellisé par l'Etat « Grand Site de France » (marque déposée).

Critères d'éligibilité des territoires à la démarche OGS

- Être un site classé.
- Être un territoire dont le paysage est remarquable, emblématique ou de forte notoriété.
- Connaître des difficultés d'entretien et de gestion, liées à une grande fréquentation.
- Faire l'objet d'une volonté de restauration, de préservation et de gestion partenariale pérenne.

Pourquoi porter un projet d'OGS dans l'Estérel ?

- Ce massif périurbain subit la pression des agglomérations environnantes et du tourisme. La gestion de la fréquentation y est insuffisante ce qui provoque la dégradation d'espaces naturels sensibles, alors qu'il convient de répondre à la demande croissante en matière de tourisme vert et de sports de nature.
- Il existe de nombreux dysfonctionnements qui nuisent à la qualité paysagère et à la qualité de l'accueil des visiteurs (problèmes d'entretien des sentiers, de balisage, de points noirs paysagers, de portes d'entrée du massif mal aménagées, absence de cohérence d'aménagement à l'échelle du massif, etc.)
- Il est nécessaire d'avoir une structure gestionnaire de l'espace à l'échelle du massif forestier afin de mettre en cohérence et de coordonner les actions des différentes communes, intercommunalités et départements. Il existe de nombreuses protections environnementales, mais jusqu'à 2015 (signature de la CFTGE), il n'y avait pas de structure gestionnaire à l'échelle de l'ensemble du massif capable de protéger et valoriser activement cet espace.
- L'espace forestier est majoritairement constitué de forêts publiques gérées par l'ONF. La faible productivité économique de la forêt méditerranéenne, qui génère peu de recettes pour financer sa gestion, conjuguée à la réduction progressive des moyens de l'ONF, expose l'Estérel à un risque d'abandon progressif, à la banalisation des paysages et à l'augmentation du risque d'incendie. Il est donc nécessaire de promouvoir une économie locale forte (notamment via le développement de l'éco-tourisme et la multi-saisonnalité) en vue de dégager des moyens financiers pour prévenir les

risques d'incendie, réhabiliter le patrimoine et développer une politique active de protection et de valorisation des espaces naturels.

- Il est nécessaire de travailler sur l'interface terre-mer et les paysages sous-marins (ce que ne prévoit pas la CFTGE).
- Il convient de disposer d'un outil capable de mobiliser les partenaires financiers autour d'un projet ambitieux et concerté.
- Il est intéressant de bénéficier de l'appui et de l'expérience du Réseau des Grands Sites de France.
- A terme, il s'agit d'obtenir le label « Grand Site de France », pour reconnaître et valoriser les efforts déployés en vue d'atteindre une gestion durable exemplaire.

Degré d'avancement du projet OGS Estérel en 2016

En 2015, une pré-expertise de la situation a été réalisée. Elle a donné lieu à des échanges entre la DREAL, le Réseau des Grands Sites de France et le SIPME sur l'opportunité d'une OGS.

En 2016, le SIPME a rédigé un projet de Note Argumentaire, présentant le projet d'OGS pour l'Estérel, qui a été examiné par la DREAL et le Réseau des Grands Sites de France.

Les 20 et 21 octobre 2016, le SIPME a participé aux 18^{èmes} rencontres du Réseau des Grands Sites de France, organisées au Grand Site Sainte-Victoire. Cela a été l'occasion de prendre les contacts nécessaires à l'avancée du projet OGS Estérel et de le défendre auprès des acteurs pertinents.

Suite à cela, une rencontre avec la Chargée de mission du Ministère de l'environnement en charge de l'examen des dossiers d'OGS a été planifiée pour 2017. Afin de préparer cette rencontre, le SIPME a organisé deux réunions pour ses délégués titulaires (conseillers municipaux ou adjoints aux Maires des communes membres du Syndicat). Cela a permis de présenter le projet de Note Argumentaire dans le détail et d'affiner le projet d'OGS Estérel en recueillant les commentaires des élus.

Il est prévu que le projet de Note argumentaire soit présenté officiellement au Ministère de l'environnement en 2017. Si le dossier est accepté, l'Estérel pourrait faire l'objet d'une OGS dès 2017.

ACTION D2 : MISE EN PLACE D'UN POINT D'ACCUEIL ET D'INFORMATION AU SEIN DU MASSIF DE L'ESTEREL (MAISON FORESTIERE DU MALPEY)

Dans le cadre de l'élaboration de la CFTGE, la question de la nécessité d'avoir au moins un point d'accueil propre au massif de l'Estérel a été pointée par tous les acteurs prenant part au débat. Plusieurs sites potentiels d'accueil ont été identifiés et c'est finalement la maison forestière du Malpey qui a été choisie pour être réhabilitée en centre d'accueil du public et d'interprétation environnementale.

Elaboration du projet : cadrage préalable

Lors d'une réunion de pré-cadrage sur le projet du Malpey, organisée par le SIPME en janvier 2016 avec l'ONF, la DREAL et l'Architecte des bâtiments de France notamment, il est apparu que la réhabilitation du patrimoine bâti des maisons forestières (MF) était prioritaire, par rapport à la construction de nouvelles installations. Il avait aussi été souligné qu'il convenait de replacer le projet du Malpey dans le contexte plus global du réseau des MF qui couvre l'ensemble du massif.

Un travail de recherche historique portant sur ce réseau a été réalisé par une stagiaire de l'ONF début 2016 et a été utilisé par l'ONF et le SIPME dans la cadre d'une réunion de concertation organisée en mars 2016, à laquelle ont participé le Secrétaire général ONF 06/83 (responsable patrimoine ONF) et le Responsable ONF de l'Unité Territoriale Grand Estérel. Cette réunion a permis de retracer l'historique de chaque MF du massif de l'Estérel, sa situation actuelle, et les perspectives d'évolutions futures. Pour le SIPME, l'enjeu est d'anticiper les évolutions possibles du réseau de MF prévues par l'ONF afin d'être en mesure d'organiser dans le massif un accueil du public satisfaisant, en valorisant les opportunités offertes par le patrimoine existant.

Les représentants de l'ONF ont précisé que l'Office mobilise prioritairement ses moyens financiers sur les bâtiments occupés/habités (biens constituant une « nécessité absolue de service », c'est-à-dire maisons de fonction ou maisons utilisées pour l'action sociale de l'ONF). C'est dans ce contexte qu'une réflexion particulière sur la Maison forestière du Malpey et sur celle de la Duchesse a été menée entre le SIPME et l'ONF, dans la mesure où à l'échelle du massif forestier, il s'agit des deux seuls bâtiments anciens d'intérêt patrimonial, actuellement inoccupés par l'ONF, qui présentent encore un bon état extérieur.

Le projet de réhabilitation de la Maison Forestière du Malpey

La MF du Malpey, située en Site Classé, sur la commune de Fréjus, est gérée par l'ONF, mais est inoccupée depuis 1995. Située près de la RDN7 et du mont Vinaigre (point culminant du massif), à la croisée de sentiers de randonnée, elle fait figure de porte d'entrée prioritaire dans le massif de l'Estérel. Elle présente un bon état extérieur mais se dégrade progressivement. Il s'agit d'en faire un point d'accueil du public, géré par le SIPME, qui ferait l'objet d'une présence humaine permanente.

Des esquisses architecturales ont déjà été réalisées en 2014 et 2015 pour servir de base à une concertation multi-acteurs. Afin que le projet du Malpey réponde à des besoins existants et que les doublons avec les dispositifs existants (ou projetés) soient évités, le SIPME a organisé en 2016 une série de réunions de concertation avec divers acteurs :

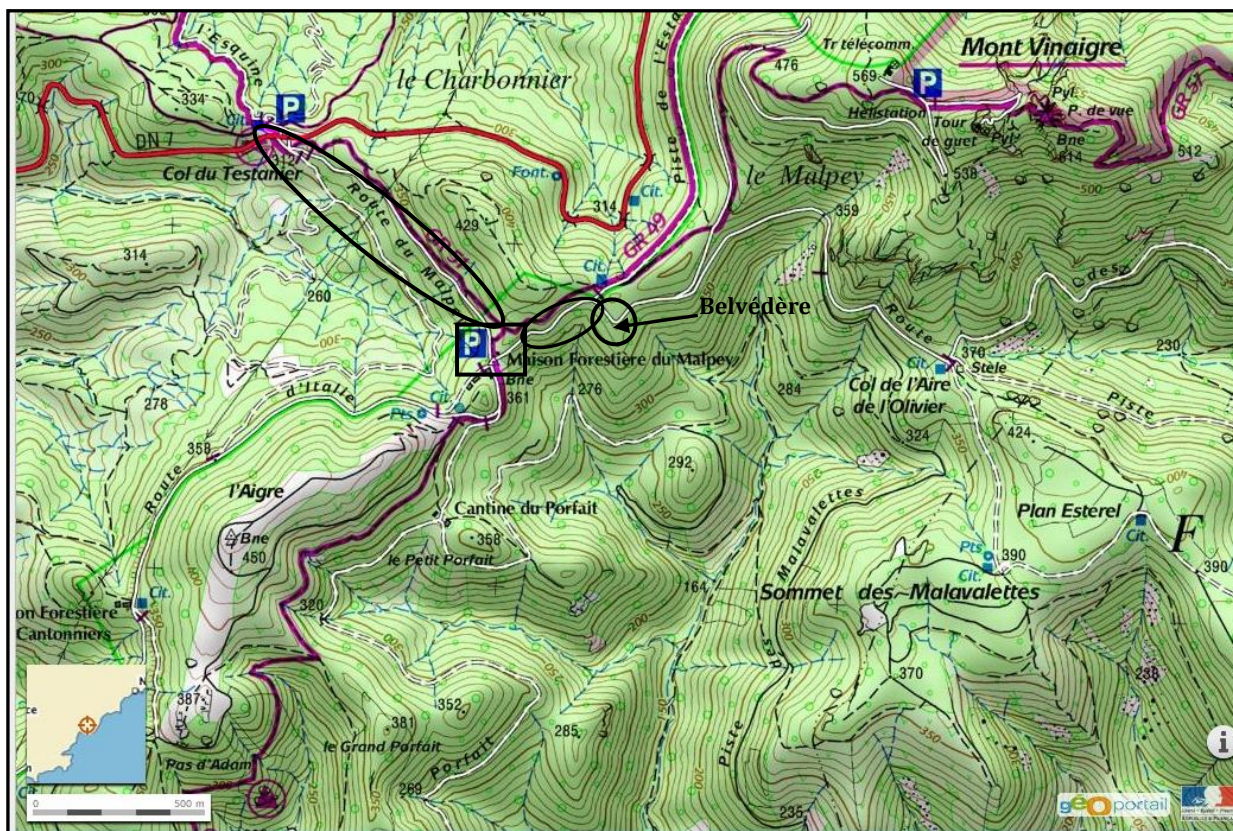
- Administrations : ONF, DREAL-ABF
- Acteurs de l'éducation : Education Nationale (Inspecteurs de l'éducation nationale, Conseiller Pédagogique, Chargée de mission pour l'Éducation au développement durable de l'académie de Nice.) services éducation-jeunesse des communes de la CFTGE, associations locales d'éducation à l'environnement, CPIE des Îles de Lérins.
- Associations locales (environnement et sports d'extérieur), avec notamment la participation du Collectif Estérel pour Tous,
- Offices du Tourisme du territoire de la CFTGE et Estérel Côte d'Azur Tourisme (agence de développement et de promotion touristique)
- Conseillers municipaux et/ou maires des communes membres du SIPME.

Les résultats de cette concertation ont servi à préciser le projet de réhabilitation. En décembre 2016, le SIPME a ainsi lancé un appel d'offres (marché public en procédure adaptée) pour faire réaliser courant 2017 un Diagnostic (DIA) et une étude d'Avant-projet Sommaire (APS). Cette étude, qui mobilisera les compétences d'architectes et de paysagistes, envisagera divers scénarios chiffrés afin d'arrêter un choix quant au projet à réaliser.

LE SIPME EN 2016

Dans le cadre de ces études préalables, le prestataire sélectionné devra travailler sur les différentes fonctions envisagées pour le site, qui résultent du processus de concertation de 2016, à savoir :

- Hébergement de scolaires (accueil de classes vertes, ou de séjours courts) et du grand public (gîte), avec la même infrastructure, mais dans des temps différents (semaine pour les scolaires, week-end pour le grand public).
- Accueil des divers publics (grand public, scolaires, périscolaire, groupes, associations).
- Muséographie.
- Pédagogie, éducation à l'environnement et au patrimoine.
- Interprétation de l'espace naturel en milieu extérieur (circuits thématiques, valorisation des terrasses de la MF en jardins, etc.)
- Valorisation/vente de produits locaux.
- Petite restauration.
- Logement d'un agent sur le site (a priori ONF, ou autre).
- Organisation du stationnement de véhicules en accord avec la qualité paysagère du site.
- Mise en valeur du belvédère.



Carte de localisation du site du Malpey à réhabiliter



Vue sur la Maison Forestière du Malpey

ACTION D3A : INGENIERIE FINANCIERE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE LA CFTGE

Négociation de crédits de la Région PACA dans le cadre du CRET CAVEM – Pays de Fayence

Entre avril et décembre 2016, le SIPME a pris part aux négociations d'un Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) avec la Région PACA, en vue de financer les actions de la CFTGE.

Au travers d'un CRET, la Région entend accompagner les territoires dans leur stratégie d'aménagement et de développement et organiser au mieux la rencontre entre priorités locales et régionales. Le CRET permet de mieux articuler les politiques régionales, de leur donner plus de lisibilité en les mobilisant sur des opérations structurantes et de renforcer ainsi les effets leviers de l'intervention régionale. Conçus pour une durée de trois ans, les contrats comportent une clause de revoyure à mi-parcours, soit à 18 mois. Ils reposent sur une stratégie partagée de développement et d'aménagement durables et se déclinent en une série d'opérations prioritaires et structurantes selon les quatre axes thématiques suivants :

- l'aménagement et l'équipement du territoire ;
- la transition écologique et énergétique ;
- le développement économique ;
- la mobilité.

Le CRET dans lequel le SIPME interviendra comme Maître d'Ouvrage comprend les périmètres de la Communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM) et de la Communauté de Communes Pays de Fayence. La CAVEM est le chef de file du CRET.

Dans un premier temps, sur demande de la Région PACA, le SIPME a présenté un programme d'intervention complet sur trois ans permettant le financement des principales opérations de la CFTGE. En cours de

LE SIPME EN 2016

négociation, le choix des actions éligibles s'est recentré sur deux opérations principales : la réalisation des études préalables à l'aménagement éco-touristique du massif de l'Estérel et la réhabilitation de la Maison Forestière du Malpey.

Actions à réaliser entre 2017 et 2019 dans le cadre du CRET	Budget	Taux de subvention	Montant de la subvention régionale
<p>Aménagement et valorisation éco-touristique du massif de l'Estérel et de son interface terre-mer.</p> <p>Inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'étude paysagère et du schéma d'accueil • Etude paysagère pré-travaux de l'ensemble des accès au massif sélectionnés dans le schéma d'accueil <p><i>A voir à la clause de revoyure : réalisation d'une partie des travaux d'aménagement définis dans les études</i></p>	<p>130 000 euros HT</p> <p><i>En fonction des résultats des études</i></p>	30%	39 000 euros HT
<p>Réhabilitation du site de la maison forestière du Malpey en centre d'accueil du public et d'interprétation environnementale.</p> <p>Inclut l'acheminement des réseaux d'eau et d'électricité, l'aménagement paysager du site et la réhabilitation des bâtiments.</p>	1 000 000 euros HT	20%	200 000 euros HT
<p><i>Etudes préalables et mise en sécurité de la maison forestière de la Duchesse (avant réhabilitation en gîte de randonnée)</i></p>		<i>A examiner au moment de la clause de revoyure en juin 2018</i>	

Recherche de financements complémentaires

Suite à la validation du programme CRET présenté ci-dessus, le SIPME a pris contact avec le Département du Var afin d'envisager un possible cofinancement des actions prévues en 2017 dans le cadre de la CFTGE. Les demandes de subventions correspondantes seront introduites au cours du premier semestre 2017.

ACTION DFCI DU SIPME

La vocation première du SIPME est la mise en œuvre du Programme Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) des espaces forestiers des communes des Adrets-de-l'Estérel, Bagnols-en-Forêt, Fréjus, Puget-sur-Argens et Saint-Raphaël. Il est issu de la volonté des communes parties prenantes au Syndicat de préserver l'espace naturel et périurbain du massif au travers d'un programme de Défense des Forêts contre l'Incendie (DFCI).

Dans ce cadre, une mission d'assistance technique, dite d'animation, a été confiée à l'ONF depuis le 1^{er} janvier 2007 par le Syndicat (Maître d'Ouvrage). Elle comprend l'enquête et l'expertise sur la DFCI, l'animation du PIDAF, la concertation entre les acteurs partenaires intervenant sur les questions forestières et la recherche de financements, afin de mettre en œuvre les actions prévues dans les documents de programmation. Dans ce cadre, diverses actions précisées dans le document « Bilan de l'animation du PIDAF du SIPME. Rapport d'activité 2016 » (rédaction ONF), ont été mises en œuvre.

En 2016, la révision du PIDAF de 2006, qui avait été initiée en 2014, arrive à son terme et l'étude devrait être validée en 2017. Cette situation transitoire entre deux PIDAF explique le caractère limité des investissements DFCI réalisés en 2016 par le SIPME.

BILAN DES TRAVAUX REALISES OU SUIVIS PAR LE SIPME EN 2016

Acteur	Montant HT	Travaux réalisés	Localisation
Auxiliaires de Protection de la Forêt Méditerranéenne (APFM)	50 000 €	Débroussaillage de 64 ha le long de pistes DFCI	Bagnols-en-Forêt : piste G14 Fréjus : piste H72 Saint-Raphaël : H25
	65 000 €	Débroussaillage de 20 citernes	Saint-Raphaël et Fréjus
Régie du Département du Var	194 800 €	Travaux d'entretien de plateforme de pistes	Puget-sur-Argens : pistes G4, G5, G6 et G7 Saint-Raphaël : pistes H33, H39, H47, H55, H56 Fréjus : pistes H66, H80, H81 Adrets-de-l'Estérel : H86
SIPME	16 821 €	Débroussaillage de 14 ha le long de pistes DFCI et renforcement de buses	Fréjus : H81 partie Mare Trache (débroussaillage); H78 Auriasque et H71 Estarpe du cheval (renforcement de buses)
	29 825 €	Débroussaillage DFCI de 7 ha Terrassement de plateforme Création de passages busés	Bagnols-en-Forêt : G57
	Total : 46 646 €		
Global	TOTAL : 356 446 €		

Bilan des investissements 2016

Les tableaux suivants présentent une vision globale des investissements qui ont été engagés et dépensés par le SIPME en 2016. Les frais de fonctionnement et de personnel du Syndicat ne sont pas présentés ici. L'intégralité de la comptabilité du SIPME figure en revanche dans le Compte Administratif 2016 du Syndicat.

Le SIPME finance ses investissements et son fonctionnement via une contribution demandée à ses communes membres. Pour la partie « fonctionnement », la contribution est définie au prorata du nombre d'habitants des communes. Quant à la partie « investissement », une part est assurée par l'autofinancement des communes bénéficiaires de l'investissement, l'autre part est assurée par des subventions.

ENGAGEMENTS de 2016		
Action	Budget HT engagé	Financeurs
Orientation B		
Participation SIPME au nettoyage du Mont Vinaigre	3 440,00 €	/
Orientation C		
Action C1 : réaliser une étude de fréquentation		Région PACA : 30% Département du Var : 30%
<i>Part étude</i>	59 580,00 €	
<i>Part achat d'éco-compteurs</i>	50 342,00 €	Autofinancement SIPME : 40%
<i>Total</i>	109 922,00 €	
Action complémentaire à C1 : réhabilitation de tronçons de routes du secteur de Colle Douce en forêt domaniale	14 200,00 €	/
Achat de matériel et encadrement technique pour les chantiers de bénévoles	1 293,32 €	/
Restructuration du site internet de la CFGTE	262,50 €	/
DFCI		
Débroussaillage de 21ha le long de pistes DFCI, renforcement de buses, terrassement de plateforme	46 646,00 €	Région PACA, Département du Var, Etat, Europe : 80% Autofinancement SIPME : 20%
Total engagé	175 763,82 €	

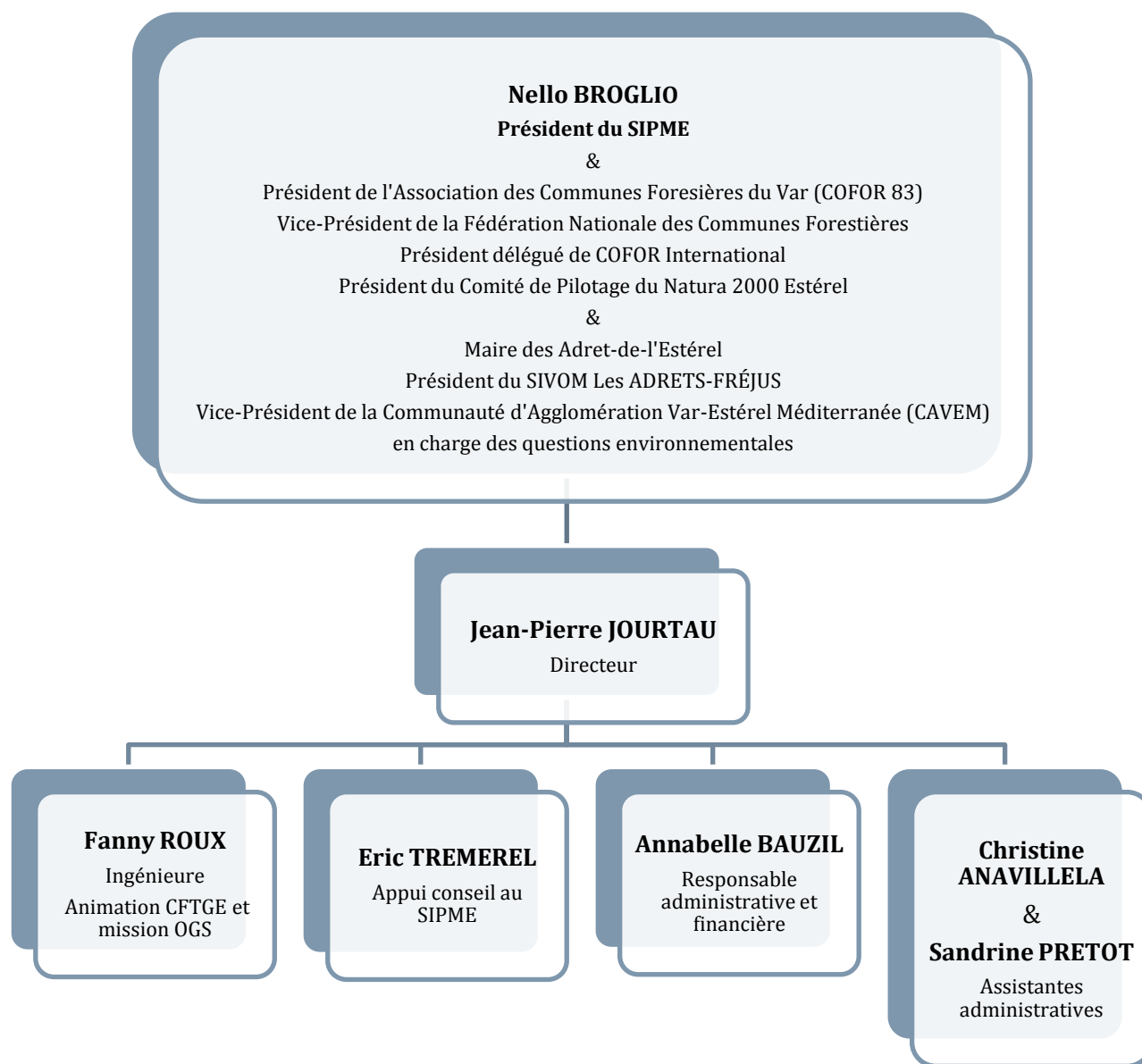
LE SIPME EN 2016

DEPENSES de 2016		
Action	Budget HT dépensé	Financeurs
Orientation B		
Participation SIPME au nettoyage du Mont Vinaigre	3 440,00 €	
Orientation C		
Action C1 : réaliser une étude de fréquentation		Région PACA : 30% Département du Var : 30%
<i>Part étude</i>	14 257,50 €	Autofinancement SIPME : 40%
<i>Part achat d'éco-compteurs</i>	0,00 €	
<i>Total</i>	14 257,50 €	
Action complémentaire à C1 : réhabilitation de tronçons de routes du secteur de Colle Douce en forêt domaniale	14 200,00 €	/
Achat de matériel et encadrement technique pour les chantiers de bénévoles	1 293,32 €	/
Restructuration du site internet de la CFGTE	262,50 €	/
DFCI		
Débroussaillage de 21ha le long de pistes DFCI, renforcement de buses, terrassement de plateforme	46 646,00 €	Région PACA, Département du Var, Etat, Europe : 80% Autofinancement SIPME : 20%
Total dépensé	80 099,32 €	

Partenaires financiers du SIPME



Organigramme et contact



Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel

Bât F le florus. 127 Rue Aubenas

83600 Fréjus

Tél : 04 94 17 67 48

Courriel : c.anavillela@ville-frejus.fr

<http://www.charte-forestiere-esterel.com>



LE SIPME EN 2016

Annexes

Annexe n°1 Plan d'action à 10 ans de la CFTGE

ACTION		SOUS-ACTION
Orientation A: Gérer les effets de la mutation du territoire et prévenir les risques naturels Maintenir et protéger le patrimoine naturel et la biodiversité		
Action A1	Améliorer la gestion du risque incendie à l'échelle interdépartementale	A/ Accompagnement des acteurs concernés par la gestion du risque feu dans le Var et les Alpes Maritimes afin de coordonner les dispositifs en place et de faciliter la réflexion collective B/ Améliorer la communication sur la réglementation en vigueur
Action A2	Inciter les propriétaires privés et aider les communes à gérer leur forêt	A/ Animation des petits propriétaires forestiers B/ Promouvoir des documents de gestion durable C/ Accompagner les propriétaires privés dans les démarches administratives D/ Proposer une aide à la première intervention
Action A3	Favoriser l'émergence de filières courtes bois et liège pour permettre une meilleure gestion des forêts	A/ Caractériser la demande locale en bois et liège, diagnostic des différentes qualités de liège avant levées B/ Promouvoir la consommation locale de bois ou liège
Action A4	Mise en place d'un projet local d'exploitation et de consommation de bois ou de liège local	A/ Identifier les exploitants susceptibles de pratiquer des modes de gestion adaptés aux enjeux /contraintes de gestion propres à l'Estérel B/ Mettre en place une commercialisation en circuit court de bois et de liège
Action A5	Maintenir une présence agricole dans des zones à enjeux majeurs pour la défense contre les feux de forêts ou la sauvegarde de l'environnement	A/ Aide à la mise en place d'abris pastoraux dans l'Estérel B/ Suivi des besoins /projets des agriculteurs et des communes et appui pour montage de dossier

LE SIPME EN 2016

		C/ Transmission d'exploitation agricole
Action A6	Renforcer l'activité apicole sur le massif	A/ Maintien et développement d'emplacements de ruchers
		B/ Maintien d'une ressource mellifère de qualité
Action A7	Définir le réseau de pistes utiles pour chaque activité pratiquée en forêt (apiculture, gestion forestière, DFCI, pastoralisme, chasse, accueil ...)	A/ Réaliser une cartographie du réseau de pistes utiles avec leur calibrage et leur usage
		B/ Organiser la prise en charge du réseau de piste par les acteurs concernés
Orientation B: Améliorer et renforcer l'identité du territoire Grand Estérel		
Action B1	Améliorer l'intégration paysagère des équipements du massif Grand Estérel	A/ Aménagement des accès au massif (entre 8 à 10).
		B/ Définition de prescriptions pour l'entretien des voies (routes, pistes, sentiers)
		C/ Intégration paysagère des citernes DFCI
		D/ Enfouissement des lignes électriques
		E/ Suppression des équipements obsolètes
Action B2	Définir des prescriptions pour les travaux forestiers adaptées aux enjeux locaux	/
Action B3	Améliorer la connaissance du patrimoine forestier (source, bâti, arbre remarquable, meulière, ...), assurer sa mise en valeur	/
Action B4	Limiter l'expansion du mimosa et des autres espèces invasives	A/ Action sur le mimosa d'hiver
		B/ Action sur les hakéas
		C/ Communication auprès du grand public
Action B5	Réhabiliter le site du lac de l'Ecureuil	/

LE SIPME EN 2016

Orientation C: Partager l'espace forestier du Grand Estérel		
Action C1	Réaliser une étude de fréquentation	
Action C2	Réaliser un Schéma d'accueil du public et réhabiliter les itinéraires dédiés aux pratiques sportives	
Action C3	Améliorer la compréhension mutuelle entre les différents acteurs du massif (forestier, chasseur, apiculteur, berger, promeneur, ...)	A/ Mise en place d'actions favorisant la rencontre des différents acteurs du territoire
		B/ Mise au point d'un agenda des activités
Action C4	Communiquer sur les activités pratiquées en forêt et sensibiliser, éduquer, à la fragilité du massif	A/ Amélioration de l'information sur site
		B/ Edition et diffusion d'une carte
		C/ Dématérialisation de l'information
		D/ Manifestations sportives en milieu naturel : mise en place d'une charte et d'un guichet unique
Action C5	Renforcer la surveillance du massif	A/ Mobilisation et coordination des moyens humains existants
		B/ Information préventive et sensibilisation sur la réglementation du massif
		C/ Responsabilisation citoyenne
Orientation D: Mettre en place une gestion concertée du territoire Grand Estérel		
Action D1	Animer la charte forestière	A/ Identification d'une structure animatrice opérationnelle dans les meilleurs délais
		B/ Etude de l'opportunité du lancement de la démarche Opération Grand Site
Action D2	Mise en place d'un ou de plusieurs point(s) d'accueil et d'information au sein du massif Grand Estérel	Premier point d'accueil à créer : réhabilitation de la Maison forestière du Malpey
Action D3	Mobiliser les financements pour la mise en œuvre des actions de la charte et l'entretien du massif	A/ Ingénierie financière pour la mise en oeuvre des actions de la CFT
		B/ Réflexion sur les sources de financement mobilisables pour l'entretien du massif